



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B460

OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - Subventions aux associations pour des opérations culturelles inférieures à 23 000 € (Exercice 2015) et subvention 2014 du Comité des fêtes de Puyloubier pour le « Petit Festival Culturel »

Le 24 septembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase de Rognes, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 18 septembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence donne pouvoir à GALLESE Alexandre – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

07_2_05

BUREAU DU 24 SEPTEMBRE 2015

Rapporteur : Philippe CHARRIN

Politique publique Politique culturelle et sportive

Thématique Culture

Objet : Subventions aux associations pour des opérations culturelles inférieures à 23 000 € (Exercice 2015) et subvention 2014 du Comité des fêtes de Puyloubier pour le « Petit Festival Culturel »

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2001-A101 du Conseil Communautaire du 19 octobre 2001 la Communauté décidait de la création d'un fonds d'intervention permettant d'apporter des subventions à des opérations culturelles de portée intercommunale développées par les associations. Les subventions pour les opérations à l'initiative des associations présentées dans ce rapport sont inférieures à 23 000 € et ne nécessitent donc pas de conventions d'objectifs.

Il est proposé d'approuver la présente délibération concernant 15 dossiers pour un montant total de 61 350 € en fonctionnement et de confirmer le versement d'une subvention de 12 000 € au Comité des Fêtes de Puyloubier votée en 2014 mais jamais versée.

Exposé des motifs :

Le fonds d'intervention à destination des associations intéresse uniquement les manifestations sur la base des critères validés par le Conseil de Communauté et rappelés ci-après :

Le montant du fonds est ajusté chaque année dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif.

Les opérations sont en rapport avec la compétence communautaire et dépassent le strict cadre communal.

La participation communautaire est limitée de la manière suivante :

- 30% maximum du budget de l'opération (hormis les opérations communautaires).
- L'instruction communautaire de la demande inclut la sollicitation de l'avis du Maire de la commune.
- Toutes les demandes de subvention qui sont présentées dans ce rapport ont reçu un avis favorable des Maires des communes concernées.

En outre, si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la CPA n'est pas réévaluée. Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la CPA est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles. (Délibération 2003_A312, du 12 décembre 2003)

Il est donc aujourd'hui proposé, sur la base du tableau ci-joint, de procéder à l'attribution de 15 subventions dans le cadre du fonds d'intervention à destination des associations.

Concernant la Subvention **Comité des Fêtes de Puylobier** pour la 14ème édition du Festival Culturel qui a eu lieu en juillet et août 2014, cette subvention a fait l'objet d'une décision du Bureau Communautaire du 06/11/2014, délibération n° 2014_B399 pour un montant de 12 000 €, cependant la subvention n'a pu être versée à l'association.

Il est proposé de régulariser cette situation et, de confirmer cette subvention qui sera imputée au budget 2015.

Ces dossiers ont reçu un avis favorable de la Commission Culture et Équipements Culturels du 9 septembre 2015.

Commission du 09 septembre 2015

N° GU	Nom Association	Commune	Manifestation	Dates Projet	Subvention N-1	Total Budget prévisionnel	Subvention sollicitée	subvention sollicitée ville	Subvention accordée ville	Remarque	Montant proposé	Convention d'objectif
2015_00 460	Harmonie Municipale d'Aix	aix en Provence	Winter concerts	Année 2015	2 000,00 €	20 500,00 €	2 000,00 €	Aix : 13 000 €			2 000,00 €	Non
2015_00 584	La Mareschale	aix en Provence	Les Nuits Artistiques de la Mareschale	De mai à septembre 2015	2 000,00 €	28 650,00 €	7 500,00 €	Aix : 4900 €		Bilan inférieur au budget	2 000,00 €	Non
2015_00 441	Musique d'Ensemble Gardanne (MEGA)	Gardanne	Organisation d'une rencontre de 4 formations de jazz/big Band dans la commune de Biver	20/06/15	0,00 €	1 500,00 €	250,00 €	Gardanne : 500 €	500,00 €		250,00 €	non
2015_00 783	AC2N – Conjuguons notre Net	Les Pennes Mirabeau	B Boy Contest 7 – Danse Hip Hop	19/04/15	3 200,00 €	34 200,00 €	3 200,00 €	10 000,00 €		Bilan OK	3 200,00 €	non
2015_00 495	Association Culturelle Provençale de Ventabren	Ventabren	55ème Grand prix littéraire de Provence	27/09/15	0,00 €	14 200,00 €	4 000,00 €	3 000,00 €			2 000,00 €	Non

N° GU	Nom Association	Commune	Manifestation	Dates Projet	Subvention N-1	Total Budget prévisionnel	Subvention sollicitée	subvention sollicitée ville	Subvention accordée ville	Remarque	Montant proposé	Convention d'objectif
2015_00 241	Centre Socio culturel Jean Paul Coste	aix en Provence	Projet n°187 Aide à la diffusion d'une création artistique pluri-disciplinaire	De septembre à décembre 2015	10 000,00 €	44 320 000,00 €	20 000,00 €	-		Bilan OK	10 000,00 €	Non
2015_00 242	Centre Socio culturel Jean Paul Coste	aix en Provence	Projet média participatif	2015	12 000,00 €	26 324 000,00 €	12 000,00 €	-		Bilan OK	12 000,00 €	Non
2015_00 015	Les Amis du Festival « Courts dans le vent »	Ventabren	Festival Courts dans le vent	10, 11 et 12 avril 2015	2 000,00 €	7 100,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €		Bilan inférieur au budget	2 000,00 €	Non
2015_00 526	Gardanne d'Autrefois	Gardanne	Exposition « Gardanne d'une guerre à l'autre »	à partir de fin mars 2015	1ère demande	2 490,00 €	500,00 €	Gardanne : 1500 €	1500 € en fctmt		500,00 €	Non
2015_00 762	Café de Ventabren	Ventabren	4ème festival d'orgues de Barbarie	6 et 7 juin 2015	N-2 : 2000 €	15 850,00 €	2 000,00 €	Ventabren : 600 €			1 000,00 €	Non

N° GU	Nom Association	Commune	Manifestation	Dates Projet	Subvention N-1	Total Budget prévisionnel	Subvention sollicitée	subvention sollicitée ville	Subvention accordée ville	Remarque	Montant proposé	Convention d'objectif
2015_00 801	Duranne Animation	aix en Provence	Festival de théâtre	Du 17 au 20/09/15	N-2 : 1500 €	9 410,00 €	1 200,00 €	Aix : 1200 €		dossier non signé par un élu	1 200,00 €	Non
2015_00 987	Centre Darius Milhaud	Aix en Provence cedex 1	13ème édition de la Nuit de la Philosophie	28/05/15	2 000,00 €	15 000,00 €	2 000,00 €	Aix : 1000 €		Bilan Ok	2 000,00 €	non
2015_01 043	Gardanne Action Cinéma	Gardanne	27ème Festival Cinématographique d'Automne de Gardanne	Du 16 au 27 octobre 2015	1ère demande	130 000 € (30%=39 000 €)	80 000,00 €	-	Gardanne ftmt : 189 000 €		20 000,00 €	non
2015_01 055	Les Caquetants	Ventabren	Création de « l'Opéra de quat'sous », diffusion de 2 autres spectacles et prolongation de la Tournée de la pièce « le marionnettiste de Lodz » :	Année 2015	2 400,00 €	9920 € (30 %=2975 €)	3 500,00 €	Ventabren : 3000 €		Bilan inférieur au Budget	2 000,00 €	Non
2015_01 130	Art Club Provence	Ventabren	Festival international de poésie « L'insurrection poétique »	Printemps, été, Automne sur 9 mois	1 200,00 €	10 000,00 €	2 000,00 €	Ventabren : 1300 €		Bilan OK	1 200,00 €	Non

TOTAL : 61 350 €

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2001_A101 du Conseil Communautaire du 19 octobre 2001 décidant de la création d'un fonds d'intervention pour l'action culturelle ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil Communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 €;

VU la délibération n°2014_A140, du Conseil Communautaire du 3 juillet 2014 fixant les seuils de mandatement de subventions ;

VU la délibération n°2014_B399, du Bureau Communautaire du 6 novembre 2014 octroyant une subvention de 12 000 € au Comité des Fêtes de Puyloubier pour le « Petit Festival Culturel » ;

VU les avis de la Commission Culture et Équipements Culturels en date du 09 septembre 2015;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** des subventions en fonctionnement aux associations culturelles listées ci-dessus pour un montant total de 61 350 €.
- **CONFIRMER** l'attribution d'une subvention d'un montant de 12 000 € au Comité des Fêtes de Puyloubier, décidé par délibération n°2014_B399 du Bureau du 6 novembre 2014 et autoriser son versement sur le budget 2015.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les documents afférents ;
- **DIRE** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits en section de fonctionnement du chapitre 33 nature 6574, LC 8903.

OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - Subventions aux associations pour des opérations culturelles inférieures à 23 000 € (Exercice 2015) et subvention 2014 du Comité des fêtes de Puyloubier pour le « Petit Festival Culturel »

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



29 SEP. 2015